



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

PROCES-VERBAL
de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAORDINAIRE
du 15 NOVEMBRE 2017

L'an Deux Mille Dix-sept, le quinze novembre, à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Communautaire se sont assemblés à la salle des fêtes de La Peyratte sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Président,

Président : M. ARGENTON, Président

Didier GAILLARD, Véronique GILBERT, Claude DIEUMEGARD, François GILBERT, Hervé-Loïc BOUCHER, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Jacques DIEUMEGARD, Didier VOY, Laurent ROUVREAU, Louis-Marie GUERINEAU, Hervé DE TALHOUET-ROY, Béatrice LARGEAU - Vice-présidents
Emmanuel ALLARD, Philippe ALBERT, Françoise BABIN, Françoise BELY, Gilles BERTIN, Nathalie BRESCIA, Philippe CHARON, Annie CHAUVET, Guillaume CLEMENT, Jean-Paul DUFOUR, David FEUFEU, Nicolas GAMACHE, Jean-Paul GARNIER, Jean-Marc GIRET, Jean-Claude GUERIN, Ludovic HERAULT, Lucien JOLIVOT, Jean-François LHERMITTE, Daniel LONGEARD, Daniel MALVAUD, Dominique MARTIN, Sybille MARY, MENANT Jean-Michel, MIMEAU Bernard, MORIN Jean-Michel, PARNAUDEAU Thierry, Thierry PASQUIER, Michel PELEGRIN, Jean PILLOT, Anne-Marie POINT, Magaly PROUST, Fridoline REAUD, Jean-Michel RENAULT, Martine RINSANT, Michel ROY, Catherine THIBAULT, Emmanuelle TORRE, Laurence VERDON, Armelle YOU - Conseillers

Délégués suppléants : Frédérique SALVEZ suppléant de Jean-Yann MARTINEAU

Pouvoirs :

Christophe MORIN donne procuration à Françoise PRESTAT-BERTHELOT
Guillaume MOTARD donne procuration à Claude DIEUMEGARD
Patrick DEVAUD donne procuration à Laurence VERDON
Patrice BERGEON donne procuration à Louis-Marie GUERINEAU
Mickaël CHARTIER donne procuration à Jean PILLOT
Nicole LAMBERT donne procuration à Xavier ARGENTON
Danièle SOULARD donne procuration à Jean-Paul DUFOUR

Absences excusées : Serge BOUTET, Nicolas GUILLEMINOT, Ingrid VEILLON

Secrétaires de séance : Jean-Claude GUERIN, Jean PILLOT

SOMMAIRE

1 - MODALITES D'EXERCICE DE LA COMPETENCE TOURISME A COMPTE DU 1er JANVIER 2018	2
--	---

M. le Président : Bonsoir à toutes et à tous, je vous remercie de votre présence pour ce Conseil extraordinaire. Je laisse la parole à M. GUERIN, maire de La Peyratte pour le mot d'accueil.

M. GUERIN : Bienvenue à tous, cela partait certainement d'une bonne intention de venir faire du tourisme à La Peyratte, mais ce soir, il s'agit plutôt de décider l'organisation du tourisme à Parthenay-Gâtine. Je ne serai pas plus long, je vous laisse débattre.

M. le Président désigne les secrétaires de séance et énumère les absences et procurations.

M. le Président : Le Conseil communautaire a donc été réuni de manière extraordinaire pour un seul point à l'ordre du jour, concernant les modalités d'exercice de la compétence tourisme à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette proposition de délibération a fait l'objet de différentes réunions et je tiens à remercier particulièrement l'ensemble des conseillers communautaires, les commissaires membres des différentes commissions, et notamment les membres des commissions Economie-tourisme et Culture et patrimoine qui se sont réunis, notamment la semaine dernière pour faire part de leur avis sur cette question. Je ne vais pas rappeler tout l'historique, un gros travail a été réalisé à la suite de différentes alertes, soulevées par les membres de l'association, concernant les difficultés depuis ces deux dernières années particulièrement.

Ces alertes sont à l'origine de la mission que les membres du bureau communautaire ont souhaité confier aux commissions Economie-tourisme et Culture et patrimoine et à l'intercommission les regroupant. J'ai bien entendu les avis divers et variés et je comprends tout à fait qu'il y ait des visions différentes pour l'exercice des compétences. Pour autant, je pense qu'il est important, en tant que conseillers communautaires de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, que nous prenions en considération l'intérêt de la collectivité pour l'exercice de la compétence tourisme notamment. Par ailleurs, Parthenay-Gâtine étant le résultat de quatre Communautés de communes, je comprends tout à fait l'importance de s'occuper de ce qui se passe aux frontières de notre propre territoire et les décisions que nous prenons pour notre territoire valent aussi à l'échelle de la Gâtine et du Pays de Gâtine.

Pour revenir sur les propositions qui vous sont suggérées ce soir, j'ai souhaité à titre exceptionnel proposer une alternative. Effectivement, vous connaissez bien le processus, qui établit qu'un sujet est tout d'abord traité en commission, pour ensuite être examiné par le bureau communautaire, qui décide de le soumettre au vote du Conseil communautaire, dans le cadre des compétences de la Communauté de communes. Le travail est cependant réalisé en amont par les membres de la commission, qui émettent un avis. Cet avis est donc examiné par le bureau qu'il soit favorable ou défavorable et ensuite d'un commun accord avec le bureau, j'inscris la proposition qui a reçu un avis favorable de la commission, à l'ordre du jour du Conseil communautaire qui suit. Cela signifie que depuis que Parthenay-Gâtine est constituée, je n'inscris que des délibérations qui ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission. Je souhaite que les choses soient dites en toute liberté et toute transparence, c'est ma façon de procéder. Compte tenu des différents débats qui ont eu lieu, les deux commissions en charge de préparer le projet de délibération, à savoir la commission Economie-tourisme et la commission Culture et patrimoine, ont émis une proposition de délibération, qui a reçu l'unanimité des commissaires et la majorité des membres de l'intercommission, qui soumet donc deux scénarios différents, où le deuxième scénario consiste en la reprise de la compétence par la Communauté de communes avec un mode de gestion différent en relation avec les deux autres collectivités et le Pays de Gâtine dans l'objectif de l'élaboration du PNR.

J'attire votre attention sur le fait que nous avons bien deux scénarios possibles :

- scénario n°1 : le maintien de la situation actuelle, améliorée à force de discussions, dans le cadre d'un budget constant puisque comme vous le savez les financements des collectivités ont diminué,

- scénario n°2 : la reprise de la compétence par Parthenay-Gâtine avec une réorganisation en interne, scénario qui a fait l'objet d'un avis favorable des deux commissions concernées, chargées de travailler sur ce sujet.

Ce deuxième scénario nous paraît être une bonne solution à la problématique rencontrée et il me semble que face à un problème, c'est aussi notre rôle d'élus que de trouver des solutions. Cette proposition nous met en perspective pour la mise en œuvre du PNR, tel que cela a été expliqué lors du dernier Conseil communautaire à La Chapelle-Bertrand et c'est ce qui est important à retenir.

Le décret de 1967, visé dans le projet de délibération et instituant les Parcs naturels régionaux, prévoit la promotion de la détente, de l'éducation et du repos des hommes ainsi que du tourisme. Les PNR sont donc élaborés en prenant en compte un volet touristique et c'est dans cet objectif-là qu'en intercommission, nous avons élaboré cette proposition de délibération, mettant en avant les moyens d'atteindre cette ambition territoriale en partenariat avec le PETR du Pays de Gâtine, qui au-delà d'être une simple structure administrative, est aussi un territoire de contractualisation reconnu par la Région. Le projet de délibération conforte donc le Pays de Gâtine dans son rôle de participer au projet de territoire, tout en sachant qu'il ne le fera pas tout seul, c'est pourquoi, il est nécessaire qu'il y ait une entente entre les trois Communautés de communes.

Une fois que nous aurons acté cette délibération, les problèmes identifiés par les uns et les autres ne seront pas tous résolus. Cela nécessitera forcément des discussions avec les Communautés de communes voisines et avec le Pays de Gâtine pour mettre en place le financement que nous envisageons pour porter et accompagner la mise en place du PNR. Je ne divulgue aucun secret en disant qu'une autre collectivité a déjà proposé un co-financement pour ce poste, qui serait dans les effectifs du Pays de Gâtine et pour lequel chaque collectivité abondera sur la partie qui l'intéresse, l'autre partie étant cofinancée par la région Nouvelle-Aquitaine, ce qu'elle ne manque pas de faire dans d'autres territoires qui n'ont pas forcément de projet de PNR, pour compenser notamment la fin des Contrats de Région Développement Durable, permettant le développement des collectivités. La Région intercède fréquemment en ce sens, nous constatons souvent en commission permanente, que des postes sont financés de cette manière-là. Pour l'autre partie du temps, en plus de ses fonctions d'accompagnement à la mise en œuvre du PNR, cette personne sera chargée de mettre en relation les trois collectivités afin de les faire travailler ensemble, sur un document commun et une actualisation des banques de données.

De notre côté, nous serions en charge de la mise en œuvre quotidienne de la compétence tourisme, notamment par l'accueil, parce qu'effectivement, vous m'avez souvent entendu le dire, l'accueil tel qu'il est proposé actuellement ne me convient pas. Cette mission pourrait être remplie par la collectivité, grâce à la mutualisation du service Economie-tourisme et du service Culture et patrimoine, en charge également du service Pays d'Art et d'Histoire.

D'autres personnes étaient présentes à l'intercommission Economie-tourisme et Culture et patrimoine, je les invite donc à nous faire part de leur avis convergeant ou divergeant sur la proposition de délibération présentée ce soir.

18h50 : Arrivée de Frédérique SALVEZ

M. GAILLARD : Je suis ravi d'entendre parler du PNR parce qu'il est important de mettre en avant ce beau projet de territoire qui malheureusement ne va pas voir le jour demain, parce que la mise en place d'un tel projet dure en moyenne de 4 à 6 ans. Cependant, la conférence à laquelle nous avons assisté dans le cadre du FIFO à Ménagoutte, nous donne bon espoir de réduire les délais, du fait que nous sommes déjà très bien organisés sur notre territoire. La proposition de reprendre une personne au sein du Pays de Gâtine a déjà été évoquée lors d'une réunion entre les trois présidents des Communautés de communes ainsi qu'avec le Président de Tourisme en Gâtine, le trésorier et moi-même, en tant que président du PETR. Mon inquiétude repose plus sur le financement de ce poste, mais le Président vient de préciser des pistes de solutions pour le financer parce qu'il est hors de question qu'il soit financé par les fonds du Pays, qui, vous le savez tous, sont issus des cotisations et des différents financements régionaux et européens. Dans la presse d'aujourd'hui, il était question de notre réunion de ce soir et du territoire du Thouarsais, où la compétence est déjà reprise par la Communauté de communes. Mais leur contexte est différent puisque le périmètre du Pays et de la Communauté de communes est exactement le même, contrairement à nous où le territoire de la Gâtine recouvre le territoire de trois Communautés de communes. Je pense que dans ce projet de PNR, le tourisme aura toute sa place donc nous devons absolument garder un lien entre les trois collectivités.

Je souhaite que tout le monde puisse en débattre et évoquer ses intentions ou impressions, par rapport à ce qui a été évoqué.

M. DE TALHOUET-ROY : M. le Président, je vous remercie de votre préambule et de l'intérêt que vous et le bureau portez à la compétence tourisme. Nous allons décider ce soir en effet une de ses pages importantes, un de ses tournants. Vous avez présenté notre association Tourisme en Gâtine comme une association connaissant de graves difficultés financières. Pour remettre les choses au point, moi-même je ne suis Président de cette association que depuis 3 ans et les difficultés financières que nous connaissons sont dues évidemment à la suppression des subventions de la Région et du Département, connue à l'avance donc anticipée. Ce que j'ai dû faire depuis 3 ans, c'est simplement ouvrir une ligne de trésorerie en attendant le versement des subventions des trois collectivités constituantes. Notre association ne connaît pas de problèmes financiers mais simplement des problèmes de trésorerie comme beaucoup d'autres associations. A ce jour, nous attendons encore 42 000 € sur les 90 000 € de Parthenay-Gâtine et j'espère que nous les percevrons rapidement.

Vous évoquez souvent ce fameux périmètre du Pays de Gâtine qui est celui du tourisme. Nous exerçons aujourd'hui notre compétence de manière spécifique puisque nous avons trois Communautés de communes qui forment la Gâtine et parmi ces trois Communautés de communes, deux d'entre elles ont annoncé qu'elles souhaitaient poursuivre le partenariat avec Tourisme en Gâtine, parce que l'association représente un espace cohérent qui rassemble l'ensemble de la Gâtine et les 150 prestataires. Cet espace est cohérent également parce que nous sommes nombreux à aimer notre Gâtine. Ce que veut aujourd'hui Parthenay-Gâtine, à savoir reprendre la compétence tourisme et travailler avec les autres à sa façon, va complètement à contresens du tourisme tel qu'il se pratique aujourd'hui. Je parle en connaissance de cause, ayant été moi-même Président pendant 15 ans du

Comité départemental du tourisme et à l'origine des Offices de Pôle, avec le Conseil départemental. Ces offices de pôle ont notamment permis de professionnaliser la compétence tourisme, compétence vitale pour notre territoire.

Cette compétence tourisme est aujourd'hui assurée par une association qui emploie trois professionnels, ayant chacun plus de 10 ans d'expérience, et pour lesquels nous parlons ce soir de poste mais dont nous oublions de parler de compétences. Toutes les compétences sont aujourd'hui réunies à Tourisme en Gâtine. Nous avons fait avec nos moyens mais le travail réalisé depuis 2011 par l'association est important pour notre territoire. La majorité des communes qui composent la Gâtine ont eu à faire à Tourisme en Gâtine, même si j'ai entendu dire que certaines d'entre elles n'avaient pas sollicité l'association, mais après m'être renseigné, j'ai su qu'il y avait un certain nombre de dossiers qui avaient tout de même été réalisés sur ces communes par Noémie PILLET, dont je voudrais également adresser aujourd'hui, mon soutien. Nous aurions tort de nous passer de la compétence de Tourisme en Gâtine.

Je ne vous comprends pas très bien parfois, M. GAILLARD. Une motion a été votée la semaine dernière au PETR pour maintenir l'office du tourisme sur le territoire de Gâtine. Et ce soir, vous nous annoncez qu'un poste va être créé au PETR et que nous allons faire chacun notre tourisme dans notre coin. Il me semble que de cette façon, nous retournons en arrière, même si vous ne partagez pas cet avis. M. le Président a eu des projets très importants en matière de tourisme et il est souvent fait état de la cotisation de 90 000 € mais nous n'avons jamais évoqué les grands projets touristiques de la Communauté de communes, pour lesquels Tourisme en Gâtine a travaillé ! Par exemple le projet de parc médiéval, qui s'élève bien au-delà de 90 000 €.

Nous avons besoin de techniciens professionnels pour nous aider à monter ces dossiers, et ces techniciens sont présents au sein de l'association Tourisme en Gâtine. Les deux autres Communautés de communes le reconnaissent, l'une a déjà délibéré, l'autre l'a dit très précisément lors de son dernier Conseil communautaire. Je trouverais vraiment dommage que la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine soit la seule à ne pas prendre en considération ce professionnalisme du territoire. Pour moi la Gâtine, c'est trois Communauté de communes, même si je n'appartiens qu'à l'une d'entre elles.

M. GAMACHE : C'est une belle preuve de démocratie que d'avoir un sujet unique dans un conseil et de débattre autour de celui-ci. Il me semble d'ailleurs, que ce sujet dépasse le tourisme puisqu'il recouvre aussi bien les questions de fonctionnement, que les questions d'objectifs dans des termes plus larges. J'avoue que j'ai du mal à comprendre nos objectifs dans la manière d'organiser l'avenir de notre territoire d'un point de vue touristique. Comme l'a souligné M. DE TALHOUET-ROY, il me semble que l'argument de difficultés financières rencontrées par l'association, n'est pas réel.

Le fait de décider que la Communauté de communes reprenne la compétence tourisme, alors même que nous avons convenu d'épauler nos associations, ne me semble pas pertinent. Nous voulons mettre en place une nouvelle manière de travailler compliquée, alors que nous avons un outil très simple, qui est perfectible, certes, mais au sein duquel, les personnes sont prêtes à s'améliorer, peut-être avec notre soutien aussi. Je crois aux statuts de l'association Tourisme en Gâtine, pour répondre à notre besoin et à notre politique du tourisme. Je me félicite de voir que certains des prestataires sont présents ce soir. Leur présence montre leur envie de participer à l'action collective. Il n'y a pas que la collectivité qui peut travailler pour un territoire, les gens et les acteurs y participent et le meilleur statut pour cette partie touristique, c'est le statut associatif.

J'ai emmené avec moi le magazine Picton qui vient de paraître et si vous ne l'avez pas encore fait je vous invite à le feuilleter. Il est très bien conçu avec beaucoup de pages sur le projet du futur Parc Naturel Régional de Gâtine. Il y a notamment un paragraphe qui parle de cette organisation unitaire qui rassemble et il me semble que l'association Tourisme en Gâtine, est le meilleur instrument allant dans le sens du « faire ensemble ».

J'aborderai également un autre point, pour lequel je prendrai comme document support notre projet de territoire. Vous chercherez dans ce document le mot « tourisme », et vous verrez qu'il n'est que très peu évoqué, simplement à travers quelques idées. Ce qui est sûr c'est que dans ce document, il ne s'agit pas d'annihiler les associations, en faisant le travail à leur place, mais bien de les épauler, même dans un contexte financier contraint. Nous avons pris cet engagement via notamment des fiches « action », dont la fiche n°8, qui concerne plus particulièrement le tourisme. Il est vrai que nous ne sommes pas obligés de respecter à la lettre la mise en œuvre de ces fiches, ce sont des documents supports et non des documents contractuels. Cette fiche n°8 a pour thème l'économie-tourisme et son contenu soutient l'action de Tourisme en Gâtine. Il y est bien précisé que nous verserons un soutien annuel à l'association à hauteur de 90 000 € en 2015, et jusqu'en 2020, nous ne nous étions donc pas arrêtés à 2018, et nous avons même prévu d'augmenter notre participation jusqu'à 150 000 €. Avant de prendre une quelconque décision, je vous invite à vous reporter à ce travail que nous avons fait tous collectivement.

J'aimerais que le Parc Naturel Régional, dit PNR, soit bien considéré comme un outil touristique et qu'il ne soit pas instrumentalisé pour des intérêts autres. J'entends parler de la création d'un poste au PETR, en vue de la reprise d'un personnel de Tourisme en Gâtine, et je rejoins M. DE TALHOUET-ROY qui affirme qu'aucune délibération n'a été prise dans ce sens par le Comité syndical du Pays de Gâtine. La prochaine assemblée sera certainement mouvementée ! Pour ma part, je ne me vois pas prendre une décision différente d'une instance à

l'autre. Par ailleurs, je ne pense pas que la Région financera le poste de la personne, issue de Tourisme en Gâtine, recrutée au sein du Pays, ce n'est pas son rôle. Donc j'ai bien peur que cette solution n'aboutisse pas.

Compte tenu de tous ces éléments, selon moi, la solution la plus simple, c'est que nous continuons à travailler avec l'association telle qu'elle est, avec les ajustements nécessaires au bon fonctionnement du tourisme dans la Gâtine, et surtout à travailler en partenariat avec les prestataires et tous les usagers et citoyens de la Gâtine, ayant les moyens de s'impliquer dans la politique de notre territoire.

M. GAILLARD : M. GAMACHE, j'ai bien évoqué tout à l'heure la motion qui a été prise par le Pays de Gâtine. De mon côté, j'ai essayé de décortiquer les solutions qui nous sont données ce soir : la première solution correspond à la motion du Pays et la deuxième implique la création dudit poste, d'où mon interrogation, que j'ai exprimée. A aucun moment, je donne une directive de vote.

M. ALLARD : J'ai essayé, par rapport à mes connaissances et à partir de l'historique que je possède, de tirer les points forts et les points faibles des deux propositions. Pour moi, dans la première hypothèse, c'est-à-dire le fait de continuer avec Tourisme en Gâtine, il y a un certain nombre de points forts, et notamment le fait de conserver un outil existant, précurseur, déjà à l'échelle de la Gâtine, afin de construire en coopération avec les autres Communautés de communes, le futur PNR. Sans l'association, nous aurons plus de mal à construire ce PNR. Il existe également des points faibles à cette hypothèse, nous en avons discuté ensemble, et notamment les missions d'accueil du public ainsi que les difficultés à échanger entre les services, problématique ressentie lors de l'intercommission.

Concernant la deuxième proposition, le point fort, du point de vue des services, c'est qu'ils deviennent indépendants pour mener les actions considérées comme bonnes pour le territoire et surtout pour assurer un accueil 7j/7 sur la période estivale. J'ai noté quand même beaucoup de points faibles, notamment par rapport aux autres collectivités, puisque nous serions les seuls à prendre une telle décision, les deux autres Communautés de communes ayant préféré le maintien du partenariat avec Tourisme en Gâtine. Cette proposition bloquera la réflexion de façon unitaire à l'échelle de la Gâtine, et handicapera certainement l'aboutissement du PNR.

Je me pose encore beaucoup de questions sur la reprise de ce personnel par le Pays de Gâtine, dont nous ignorons encore le financement et je doute que le Pays parvienne à maintenir le savoir-faire de l'Office de Pôle. A partir de toutes ces questions, tous ces points forts et points faibles, je rejoins la position de M. GAMACHE et de M. DE TALHOUET-ROY, c'est-à-dire celle de conserver le partenariat avec l'association Tourisme en Gâtine, en améliorant ce qui ne va pas. Je pense qu'il peut y avoir des pistes à travailler ensemble.

Mme PROUST : Je suis encore une fois d'accord avec M. GAMACHE sur le fait que ce dossier du tourisme donne à voir deux conceptions de l'intercommunalité et du travail à mener avec nos voisins. La première proposition préfigure une vision ouverte, avec le souhait de travailler à plusieurs pour arriver à faire ensemble sur un périmètre élargi qui sera d'autant plus pertinent demain et qui fera notre force. Ce n'est pas facile, c'est perfectible, mais en tout cas c'est ce que nous permet aujourd'hui l'association Tourisme en Gâtine.

La deuxième proposition quant à elle, donne une image différente de la collectivité, qui serait autocentrée sur elle-même, avec une vision un peu étriquée, voire arriérée et je pense que notre devoir aujourd'hui est de redescendre de notre piédestal illusoire et d'arrêter de croire que c'est en faisant tout seul dans notre coin que nous nous en sortirons et que nous ferons mieux qu'avant et surtout mieux que les autres. Je ne comprends pas le message que nous souhaitons envoyer aux partenaires professionnels qui sont ici, aux collègues élus qui sont là aussi, alors que nous ne sommes pas capables de travailler avec eux, d'entendre leurs positions. Nous donnons l'impression de tout savoir et de vouloir dire à ces partenaires ce qu'ils ont à faire et comment ils peuvent le faire. A ce titre, il me semble que le scénario n°2 est consternant de prétention. Notre ambition en matière touristique ne doit pas se résumer à tenir un guichet d'accueil à Parthenay, mais plutôt à nous mettre au service des professionnels et l'échelle la plus pertinente pour cela est bien plus large que le territoire de Parthenay-Gâtine. L'outil le plus efficace à ce jour à notre disposition, reconnu par tous pour ses compétences, est bien l'association Tourisme en Gâtine.

Je suis donc évidemment favorable au scénario n°1, d'abord parce qu'il porte l'idée de ce travail collectif au sein d'une structure associative reconnue, et aussi parce que le coût de fonctionnement est établi à l'avance et donc maîtrisé.

M. J. DIEUMEGARD : Pour ma part, je suis plutôt favorable au scénario n°2 et je ne suis pas d'accord avec ce que vient d'annoncer Mme PROUST. Nous ne sommes pas autocentrés sur nous-mêmes, nous avons simplement l'ambition de faire au mieux pour notre territoire, tout en dialoguant et en partageant avec les territoires voisins. Il ne s'agit pas de travailler tout seul dans son coin, ce serait ridicule. Cependant, chaque territoire a ses spécificités et rencontre des problématiques différentes, qui ne peuvent pas être traitées partout de la même façon.

Par ailleurs, je suis respectueux du travail réalisé jusqu'à présent. Nous en sommes arrivés ici, grâce à un travail de qualité mené antérieurement, que je salue. Pour autant, ce n'est pas bon de figer les missions et les actions ad vitam aeternam, et dans ce sens, la proposition n°2 me paraît assez mesurée dans la façon d'aborder les éléments. Elle laisse des marges de manœuvre aux collectivités et les contraint d'une certaine façon à travailler ensemble.

La perspective du PNR, représente un horizon un peu lointain, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de le prendre en compte dans cette décision. A mon avis, l'avenir peut évoluer de façon correcte, tout en étant respectueux des personnes et c'est ce que veut mettre en perspective la solution n°2. Je n'étais pas présent à l'intercommission mais j'ai participé à la commission Economie-tourisme qui était plutôt d'accord avec ce scénario.

Mme BELY : Je ne vais pas redire ce que j'ai dit lors du dernier Conseil communautaire à Pompaire, durant lequel j'avais défendu ce qui est repris ce soir dans le scénario n°1. Je partage donc bien évidemment ce qui a été dit par M. GAMACHE.

J'ai défendu le territoire de la Gâtine à la Région, pendant 8 ans. A ce moment-là, tous les élus de ce territoire, s'étaient fixés une règle, que j'ai respectée jusqu'à ce jour et que je continue de penser très pertinente. Cette règle consistait à défendre l'équilibre, la solidarité et la coopération sur le territoire de la Gâtine pour qu'il puisse avancer. Je ne suis donc pas d'accord avec vous M. DIEUMEGARD, selon moi, le tourisme est un sujet extrêmement important et ce dont nous avons besoin, pour élaborer le PNR, sur lequel j'ai un peu travaillé avant de quitter la Région, c'est de la cohérence et de la pertinence au niveau du territoire. Et cette pertinence, M. GAILLARD l'a dit tout à l'heure, nous l'avons. Alors je ne comprends pas pourquoi nous reviendrions en arrière. J'ai également travaillé à la mise en place des Offices de pôle au niveau de la Région, nous savions que le soutien de la Région était une aide au démarrage et que ces Offices de pôle devaient finir par trouver leur vitesse de croisière. Il y a effectivement eu un flottement avec la mise en place de la nouvelle Région, mais elle lance maintenant des appels à projet pour le tourisme, qui nous encourage à travailler tous ensemble afin de bien préparer l'avenir du territoire de la Gâtine.

Je pense moi aussi que Tourisme en Gâtine représente un outil professionnalisé très intéressant qui a fait ses preuves jusqu'à maintenant. J'entends que nous pouvons ne pas être d'accord sur toutes les missions et sur tous les objectifs à accomplir, mais cela se travaille, et notamment en coopération avec les autres Communautés de communes. Je tiens également à souligner que j'ai regardé de très près ce dossier et il apparaît que les autres Communautés de communes ont une convention d'objectifs avec Tourisme en Gâtine d'une longueur de 10 pages, qui définit précisément les missions, les objectifs et l'évaluation de l'association. Si nous avons adopté comme les autres Communautés de communes cette même convention, peut-être que nous aurions pu répondre à toutes les questions qui se sont posées, par exemple sur l'accueil ou le marketing, lors de l'intercommission.

Il faut vraiment bien réfléchir à notre choix de ce soir. En résumé, deux scénarios nous sont proposés. Le premier nous donne la possibilité de maintenir les Offices de pôle, scénario souhaité par les autres Communautés de communes ainsi que par les nombreux partenaires. Le deuxième scénario propose un retour en arrière, avec trois Offices du tourisme et la création d'un poste au PETR qui à ce jour n'est pas financé et sans doute pas finançable si j'entends ce que dit M. GAMACHE.

M. GAMACHE : Je ne vais pas être très long mais il y a quand même des questions financières qui vont se poser et donc je voudrais bien distinguer deux choses. Premièrement, la Région met en place actuellement des appels à projet, notamment dans le domaine du tourisme, dont pourront bénéficier les collectivités qui auront la capacité de mutualiser, pas seulement de coopérer mais bien de mutualiser à travers un outil comme Tourisme en Gâtine, par exemple. Je ne crois donc pas à l'avenir sombre budgétaire de l'association parce qu'il y a des pistes nouvelles qui vont arriver. Deuxièmement, à ne pas mélanger avec le premier point, le financement que le PETR reçoit actuellement dans le cadre du projet de PNR, avec un premier versement à hauteur de 50 000 € pour l'étude d'opportunité, ne devra en aucun cas être destiné à financer un poste. Nous ne sommes pas du tout dans le même objet. Il y a bien des aides possibles de la Région mais elles ne correspondent pas à ce qui est présenté par le deuxième scénario.

M. MALVAUD : Nous avons la chance d'avoir un représentant du Conseil régional, dans notre assemblée, qui nous confirme que nous ne pouvons prétendre à aucune subvention pour la création du nouveau poste au sein du PETR. Aujourd'hui, nous possédons un outil qui fonctionne mais qui demande peut-être une amélioration. Je suis sûr que M. DE TALHOUET-ROY, Président de l'association Tourisme en Gâtine, serait d'accord pour revoir la convention de partenariat liant Parthenay-Gâtine à Tourisme en Gâtine. Nous avons tout intérêt à travailler avec les Communautés de communes Val de Gâtine et Airvaudais-Val-du-Thouet, pour améliorer ce qui se pratique actuellement. Ce qui me gêne sur la proposition de délibération de ce soir, c'est que le budget est annoncé pour le premier scénario, à hauteur de 90 000 € mais pas pour le deuxième scénario. Or, M. le Président, lors du dernier

Conseil communautaire vous m'aviez reproché de ne pas connaître les chiffres et si j'en crois le projet de délibération de ce soir, vous semblez ne pas connaître les chiffres non plus concernant le deuxième scénario. Il n'y a rien d'annoncé, nous ne savons pas réellement combien cette nouvelle organisation va nous coûter.

Assurer les missions touristiques sur un territoire est un métier à part entière, et aujourd'hui, les trois personnes employées par Tourisme en Gâtine ont une ancienneté de 10 ans, elles sont donc très compétentes dans ce domaine et je pense que nous aurons du mal à former notre personnel, pour qu'il soit aussi compétent très rapidement. Vous proposez de conserver une personne au sein de la Communauté de communes, vous m'en voyez ravi, mais la prise de la compétence tourisme impliquera quand même des formations.

J'appelle donc au bon sens de tous les membres du Conseil ici présents, et personnellement, je pense que le scénario n°2 n'est pas une solution pour l'avenir et surtout pour le projet de PNR, qui va se penser à l'échelle de toute la Gâtine et non pas seulement à l'échelle de Parthenay-Gâtine.

M. ALBERT : Nous devons tout d'abord bien étudier les relations que nous entretenons avec les Communautés de communes voisines. Je ne sais pas si nous avons déjà évoqué avec elles cette prise de compétence tourisme et la façon dont nous voulons travailler dans l'avenir. Il est important de travailler en coopération avec les territoires qui nous entourent, que ce soit pour la compétence tourisme, mais également pour toutes les autres compétences. Ne nous précipitons pas pour prendre une décision ferme et définitive dès ce soir.

M. PELEGRIN : Je partage bien sûr la position de M. GAMACHE et de M. DE TALHOUET-ROY, sans inquiétude. Simplement d'un point de vue pragmatique, avec le scénario n°1, le budget est prévu, nous savons où nous allons, par contre le montage de la solution n°2 n'est pas très explicite et avec les budgets contraints que nous subissons, je pense même qu'il est trop risqué.

M. JOLIVOT : Ne cherchons pas à démolir une organisation qui fonctionne bien. Avec la solution n°2, nous allons dans le vague, alors moi j'opte pour la solution n°1, c'est-à-dire la continuité de ce qui se pratique actuellement et je félicite tous ceux qui ont participé jusqu'à présent à cette association, qui ont fait un travail formidable et je souhaite qu'ils continuent.

M. le Président : Plusieurs questions ont été posées, je vais y répondre les unes après les autres. Concernant le budget de l'association, ce n'est pas un problème que j'ai inventé, personne n'a l'habitude de s'interroger et de travailler des heures et des heures sur un problème qui ne se pose pas ou sur un sujet qui n'existe pas.

Vous me parlez de concret, donc soyons très concrets. L'association elle-même s'interroge sur son devenir compte tenu de sa situation financière due à la suspension des aides de la Région et du Département. Je lis cependant dans la presse aujourd'hui avec plaisir que la situation est stable. Mais stable peut signifier que c'est bien, ou que cela va arrêter de se dégrader. L'équilibre du budget de l'association, et ce n'est pas un secret, a été trouvé grâce à la démission d'un salarié. Est-ce que l'année prochaine, ça va être la démission d'un autre salarié qui va permettre de nouveau l'équilibre du budget ? La participation des Communautés de communes, au terme du nouveau calcul va diminuer de 6 000 €. La situation financière de l'association est difficile donc s'il n'y a pas de nouvelles recettes, la question se pose de l'avenir même de Tourisme en Gâtine, sauf si effectivement petit à petit elle restreint la voilure.

Cela n'est pas une remise en cause du professionnalisme des employés. J'apprécie modérément les réflexions disant qu'il faudrait former les agents de la collectivité, parce qu'eux ne seraient pas des professionnels du tourisme. Mon cher collègue Daniel MALVAUD, ce sont aussi des professionnels qui sont tout aussi capables de mener une politique touristique. Il me semble important de le rappeler, il n'y a pas que les salariés d'une association qui sont capables de mettre en place une politique touristique. Par rapport à vos remarques sur l'inconnu budgétaire du scénario n°2, changer, c'est forcément rentrer dans l'incertitude et notamment dans l'incertitude financière. J'attire toutefois votre attention M. MALVAUD, sur le projet de délibération, qui précise clairement que le second scénario s'entend à budget constant, il n'y a pas d'incertitude là-dessus.

Concernant notre incapacité à travailler avec les autres, Mme BELY nous conseille de faire preuve de solidarité et de coopération. Je ne pense pas que nous puissions faire reproche à Parthenay-Gâtine de n'être ni solidaire, ni coopératif avec les autres, au contraire. Je dirais même que le deuxième scénario en est la preuve, puisque précisément, nous sommes sur un appel à travailler ensemble notamment pour élaborer le PNR en lien avec le PETR, pour trouver la personne qui pourra remplir ces missions-là, pour mettre en place un document commun.

La question de la pertinence de l'exercice de la compétence tourisme par la Communauté de communes à la place d'une association revient souvent. M. GAMACHE notamment nous confirme que les associations travaillent mieux que les collectivités et que nous ne devons pas faire en lieu et place des associations. Très sincèrement, nous avons simplement réfléchi au travail que nous avons à faire et à la manière dont nous souhaitons qu'il soit mené. C'est la seule question qui vaille, mise à part la question très importante du devenir des salariés. Mais depuis

plusieurs mois, voire plusieurs années, nous avons tiré la sonnette d'alarme sur les difficultés financières de Tourisme en Gâtine. C'est la raison pour laquelle nous nous retrouvons dans cette situation ! Les deux scénarios nous amènent à travailler avec tout un chacun, et particulièrement les partenaires.

Pour répondre à la question de M. ALBERT, nous avons effectivement échangé de nombreuses fois avec les représentants des autres territoires, avec le Président de l'association Tourisme en Gâtine, ainsi qu'avec le Président du Pays de Gâtine. Une lettre, datant du mois de septembre, résume ce que nous avons envisagé ensemble sur la répartition du financement du poste créé au PETR. Ceci est une proposition pour organiser la répartition des financements. C'est la piste que le scénario n°2 reprend. Donc de toute façon, cette coopération est évidente et nécessaire et elle continuera avec beaucoup d'envie et d'ambition, en tout cas de ma part.

M. GAILLARD : La seule question que je peux me poser, en tant que Président du PETR, c'est la décision que le Comité syndical actera, concernant la création de ce poste.

M. le Président : Je ne reviendrai pas sur les prétendus caractères étriqués et arriérés évoqués par Mme PROUST, je ne suis pas sûr que cela le mérite. Aucun des scénarios ne reflète l'état d'esprit de gens ni arriérés, ni étriqués... Il faut être raisonnable dans ses propos.

M. GAMACHE : Il me semble que nous allons devoir arrêter d'argumenter et de contre-argumenter pour passer au vote. Cependant, puisque vous dites que tout va bien et qu'il ne faut rien changer alors considérons que l'association va bien et ne changeons rien. Toujours dire que tout va bien ne signifie pas qu'il n'y a pas de remise en cause et il est même normal que la structure s'interroge sur son avenir. Mais j'ai surtout entendu que l'association est l'outil pertinent et adapté pour les projets touristiques et notamment pour le PNR, je dirais même qu'à ce niveau-là, nous étions en avance par rapport aux autres territoires. Remettre en cause l'existence de cette structure, c'est perdre notre avance et revenir en arrière alors que d'autres territoires travaillent actuellement à se structurer au mieux.

Il est évident que nous mettons la voilure sur les ambitions que nous avons, mais la voilure peut s'élargir. Je ne m'associe pas à cette idée de toujours abaisser le budget. Nous devons effectivement réfléchir au meilleur mode opératoire à adopter pour accomplir nos objectifs. C'est sur ce point que nous divergeons, pour moi les objectifs principaux sont de répondre aux attentes des acteurs et citoyens, et je pense que le modèle associatif a ceci de meilleur qu'ils en sont actionnaires, qu'ils participent à l'action de la collectivité. Je ne crois pas que la collectivité ne soit pas en capacité de le faire mais nous le ferons encore mieux en nous associant.

Pour jouer sur l'attractivité de notre territoire, le tourisme ne se limite pas à notre Communauté de communes. Et l'association a cette capacité d'être à une échelle plus pertinente. J'aime notre Communauté de communes mais je crois qu'il y a un intérêt supérieur à notre collectivité pour la question du tourisme. Le Pays de Gâtine me semble être l'échelle pertinente et Tourisme en Gâtine collant à ce niveau de territoire, elle a toute sa légitimité.

M. le Président : Je n'ai pas dit que tout allait bien pour l'association. J'ai même justement affirmé que l'association avait notamment un problème budgétaire. Notre collectivité a beaucoup de projets importants à porter, c'est donc parce qu'il y a eu des questionnements qui sont ressortis des documents émanant principalement de l'association mais aussi des discussions que nous avons eues les uns avec les autres, que ce débat est intervenu. Si les choses se passaient correctement, nous n'aurions pas réfléchi à fonctionner autrement. Il faut savoir qu'il y a aussi des acteurs du tourisme qui ne se retrouvent pas dans l'association. Les Communautés de communes ont également l'obligation de service public, cela ne remet pas en cause strictement l'activité de l'association mais c'est un fait.

Vous dites très justement que la situation peut s'améliorer. Bien sûr que tout peut s'améliorer, heureusement ! Mais nous ne pouvons pas toujours fonctionner de la même façon sans jamais rien changer, sous prétexte que cela ne plaira pas à tout le monde et en laissant nos successeurs s'en occuper. C'est aussi du ressort de l'élu de proposer des solutions aux problèmes qui se posent. La décision sera ensuite collective. Je le dis très sincèrement et honnêtement. Nous travaillons tous ensemble, je pense que nous sommes tous motivés, que nous partageons le même objectif, de développer le partenariat avec nos voisins avec les collectivités, ainsi que de réunir la Gâtine.

Le deuxième scénario peut apparaître plus contraignant mais c'est pour construire un partenariat plus fort. Nous pouvons également considérer que c'est un avantage pour les trois collectivités et le PETR de travailler directement ensemble et pas par le biais d'un intermédiaire.

Souvenons-nous de la création de Parthenay-Gâtine, nous n'avions pas tous la volonté de partager les difficultés que nous connaissions les uns les autres au quotidien dans telle ou telle commune, concernant notamment les questions budgétaires, ou les questions de subventions aux associations. Nous n'avions pas tous la volonté de nous réunir et de ne faire qu'une Communauté de communes. Cela n'a d'ailleurs pas été facile, mais nous l'avons fait parce que pour certains c'était une obligation, mais pour d'autres cela a été une vraie démarche politique et territoriale parce qu'ils avaient la volonté d'aller vers les autres, pour être plus forts. C'est exactement la même

démarche que ceux qui souhaitent former une commune nouvelle, cela n'est pas facile et bouscule les habitudes mais je pense que c'est solide pour l'avenir.

Nous allons donc maintenant procéder au vote à bulletin secret.

1 - MODALITES D'EXERCICE DE LA COMPETENCE TOURISME A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2018

Vu la loi n° 2015-991 du 15 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la république dite loi NOTRe ;

Vu la convention d'objectifs conclue avec Tourisme en Gâtine en date du 23 juin 2017 ;

Vu les avis favorables de la commission Economie-tourisme en date du 25 octobre 2017 et de l'inter-commission Economie-tourisme/Culture et Patrimoine en date du 9 novembre 2017 concernant l'évolution des modalités d'exercice de la compétence Tourisme avec une reprise en régie de la compétence tourisme avec un volet porté par le PETR du Pays de Gâtine ;

Vu le décret du 1^{er} mars 1967 portant création des Parcs Naturels Régionaux (PNR) prévoyant la promotion « *de la détente, de l'éducation, du repos des hommes et du tourisme* » ;

Considérant la nécessité, dans le cadre du projet de création d'un Parc Naturel Régional (PNR) de Gâtine-Poitevine telle que portée par le PETR du Pays de Gâtine de se doter d'un volet Tourisme ;

Considérant qu'il est nécessaire, dans le contexte budgétaire difficile connu par l'association Tourisme en Gâtine, de se positionner, par délibération, sur les modalités d'exercice de la compétence tourisme ;

Considérant les difficultés de ladite association de maintenir l'offre de services telle que précisée dans la convention d'objectifs en l'état de sa situation financière et notamment sans réviser le montant des participations des EPCI membres ;

La Communauté de communes, prend acte :

- des difficultés budgétaires rencontrées par l'association et celles qui en découlent pour porter les missions confiées par la convention d'objectifs à savoir :

- Accueil et information du public,
- Animation du réseau des prestataires,
- Promotion du territoire et ses activités,
- Vie associative et qualité,

- du travail des commissions Economie-tourisme et Culture et patrimoine.

Deux scénarios ont été étudiés par ces commissions :

A. Le premier scénario consiste à maintenir le partenariat existant avec Tourisme Gâtine et ainsi à poursuivre la délégation de la compétence développement touristique et office de tourisme à l'association.

Dans cette hypothèse et afin de pouvoir assurer la viabilité financière de l'association, une réécriture de la convention d'objectifs et des missions confiées devra être co-travaillée entre l'association et les EPCI qui en sont membres, étant entendu, que la réflexion s'entendra à budget constant pour Tourisme en Gâtine.

La subvention versée à Tourisme en Gâtine serait donc maintenue à hauteur de 90.000 €.

B. Le second scénario, approuvé par les commission économie-tourisme du 25 octobre 2017 et l'inter-commission Economie-tourisme/culture et patrimoine du 9 novembre 2017, consiste à proposer une échelle d'exercice de la compétence Tourisme d'une part au niveau du PETR dans le cadre du travail dédié au volet Tourisme du PNR et d'autre part au niveau de Parthenay-Gâtine sur le volet office de Tourisme.

L'exercice de la compétence tourisme s'articulerait, de manière coordonnée de la façon suivante :

1. Des missions confiées au PETR du Pays de Gâtine dans le cadre du projet de PNR :

- Réalisation et Production d'un support imprimé annuel, de communication regroupant l'ensemble des offres à caractère touristique à l'échelle de la Gâtine, ce support sera partagé dans sa conception avec les Offices de tourisme du territoire,
- Développement et mise en œuvre du volet touristique du projet de PNR.

Dans cette hypothèse, Parthenay-Gâtine s'engagera aux côtés de la Région et des autres EPCI, à une participation financière correspondant à un équivalent temps plein, des frais de poste et des autres frais liés aux missions confiées.

Une convention d'objectifs fixant le cadre des missions confiées devra être co-travaillée par le PETR et les EPCI qui en sont membres.

2. Des missions confiées à Parthenay-Gâtine :

- Accueil physique et téléphonique,
- Animation du réseau des prestataires,
- Promotion d'offres touristiques.

Sur le volet accueil, Parthenay-Gâtine s'engage à proposer la reprise d'un équivalent temps plein, salarié actuel de l'association Tourisme en Gâtine.

Concernant ce second scénario, les modalités d'exercice s'entendent à budget constant pour la Communauté de communes.

Afin de définir les modalités d'exercice de la compétence tourisme pour l'avenir, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'acter le scénario ... comme modalité d'exercice de la compétence tourisme à compter du 1^{er} janvier 2018,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2018,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

M. CLEMENT : Le dépouillement du vote à bulletins secrets donne le résultat suivant :

- Solution A : 27 voix,
- Solution B : 31 voix,
- Bulletin nul : 1.

C'est donc la solution B qui est retenue.

M. le Président : Je vous remercie tous de votre participation. Je tiens quand même à préciser que personne n'a gagné, personne n'a perdu ce soir. La décision a été prise de valider le travail réalisé par nos collègues des différentes commissions. Cela nous engage à travailler plus avec les Communautés de communes voisines et à construire une politique touristique dans l'intérêt de la Gâtine. Il me semble que c'est ce à quoi nous sommes très attachés. Merci à toutes et tous, je laisse la parole à M. GUERIN pour le mot final.

M. GUERIN : Vous avez bien mérité le verre de l'amitié !

Fin à 20h00.

Le compte rendu sommaire du Conseil Communautaire a été affiché du 16 novembre 2017 au 30 novembre 2017.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le PRESIDENT ;

Les MEMBRES ;